L'esprit Médoc Estuaire

N°14

JUIN 2022

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC ESTUAIRE

ARCINS • ARSAC • CUSSAC FORT-MÉDOC • LABARDE • LAMARQUE • LUDON-MÉDOC • MACAU • MARGAUX-CANTENAC • LE PIAN-MÉDOC • SOUSSANS

ACTIVONS LES BONNES SOLUTIONS
– DE DÉCHETS + DE VALORISATION

– DE DÉCHETS + DE VALORISATION :

Le **1er janvier 2023**, le **tri et la collecte des emballages changent**. Didier Mau, Président de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, et Matthieu Fonmarty, Vice-Président en charge de la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets, nous livrent les raisons et les objectifs de ces changements.

Pourquoi faire évoluer le service de collecte ?

Didier Mau

Matthieu Fonmarty

Didier Mau : Suite aux élections municipales de 2020, l'équipe d'élus de la Communauté de Communes Médoc Estuaire a inscrit la question des déchets comme un sujet majeur de son mandat. En effet, nous devons être en mesure de respecter les obligations plus strictes de la loi anti-gaspillage et de la réglementation sur les conditions de travail des agents de collecte. Tout en améliorant le service aux usagers.
Matthieu Fonmarty : Dans notre quotidien, il s'agit de simplifier le tri et la collecte des emballages, de réduire et de mieux valoriser nos déchets.

Quels sont les grands objectifs de ces changements ?

Didier Mau : Ils sont à la fois économiques, pratiques et environnementaux.
Matthieu Fonmarty : Les 4 principaux objectifs sont de réduire nos quantités de déchets, notamment dans nos comportements d'achat, d'améliorer le geste de tri de tous les flux de déchets, en particulier des emballages , d'augmenter la valorisation matière pour plus de recyclage et de parvenir à maîtriser les coûts de traitement. Ces objectifs se combinent pour réduire l'impact environnemental de nos déchets.

Comment vont se traduire ces évolutions ?

Didier Mau : La Communauté de Communes de Médoc Estuaire investit pour financer, installer et distribuer de nouveaux matériels de collecte. Des équipes dédiées et des outils de communication accompagneront les usagers dans ces changements.
Matthieu Fonmarty : De nouveaux bacs jaunes remplaceront les sacs, permettant de gagner en qualité et en volume de stockage des emballages. Dans le même temps, la simplification des consignes de tri lèvera les doutes au moment de trier ses emballages.

Déchets collectés en 2020 : des résultats à améliorer

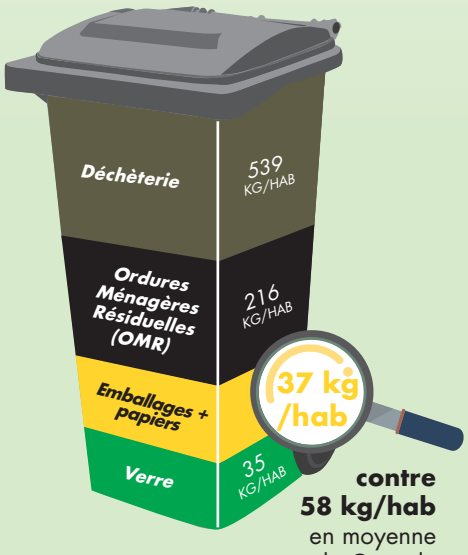

1ER JANVIER 2023 : DU NOUVEAU POUR SIMPLIFIER LE

3 grands changements qui nous simplifient le tri !

Les nouvelles solutions pour le tri et de la collecte des emballages vont modifier quelques habitudes. Ce sera plus simple et plus efficace !

1. Suppression des sacs jaunes, remplacés par un bac jaune
2. Dépôt de tous les emballages en vrac directement dans le bac jaune
3. Passage du camion de collecte des emballages tous les 15 jours

1 Pourquoi passer au bac jaune ?

Avec l'évolution de la collecte, les sacs jaunes deviennent inutiles !

Il suffira de déposer les emballages vides, en vrac, dans le bac jaune, qui sera remis à chaque foyer.

BAC JAUNE

=

- Plus de place de stockage
- Moins de risque d'insalubrité
- Conformité aux nouvelles obligations réglementaires
- Amélioration des conditions de travail des agents de collecte (via l'utilisation de lève-conteneurs)

Comment seront distribués les nouveaux bacs jaunes ?

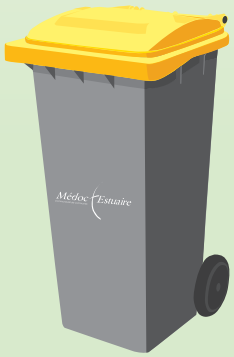

Les nouveaux bacs seront distribués à partir de **septembre 2022**. Dans le cadre d'un marché public, des agents, au nom de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, effectueront une visite de tous les foyers, commune par commune. Vous serez informés de leur passage par courrier contenant toutes les informations et modalités pratiques concernant cette distribution.

TRI ET LA COLLECTE DES EMBALLAGES !

2 Quelles sont les nouvelles consignes de tri ?

Au 1er janvier 2023, plus de questions à se poser !

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT !

Tous les emballages vides seront acceptés : pots de yaourts, barquettes alimentaires, sachets de surgelés, boîtes d'œufs, pots de crèmes cosmétiques, sacs plastique, petits emballages métalliques (capsules de café, blister de médicaments, emballage de chocolat, ...).

3 Pourquoi une collecte tous les 15 jours ?

La taille de votre bac jaune sera proportionnelle au nombre d'habitant dans votre foyer. Il représentera la contenance de plusieurs sacs jaunes. Ainsi vous aurez moins souvent besoin de sortir votre bac et en déposant vos emballages en vrac à l'intérieur, en les aplatissant, en compactant vos bouteilles, l'espace occupé par vos déchets à l'intérieur sera optimisé !
Le ramassage une semaine sur deux permettra de limiter l'impact écologique avec moins de kilomètres parcourus pour les camions benne.

Quand vont se dérouler ces changements ?

Avant le 1er janvier 2023, priorité sera donnée à la **distribution des nouveaux bacs et à l'information**.

Juin 2022
Distribution en boîte aux lettres de l'Esprit Médoc Estuaire N°14

Sept. 2022
DISTRIBUTION DES BACS
Information par les agents lors de la distribution des bacs

Déc. 2022
Distribution en boîte aux lettres du nouveau Mémo tri et d'un courrier d'informations avec le calendrier de collecte 2023

Janv. 2023
01.01.2023
EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI
Collecte des emballages tous les 15 jours

SURVEILLEZ VOS BOÎTES AUX LETTRES ET LE SITE INTERNET !

Vous avez des questions ?
Tél : 05 57 88 08 08 - www.cc-medoc-estuaire.fr

Un nouveau centre de tri

En service en 2023, le nouveau centre de tri TRIGIRONDE, à Saint-Denis-de-Pile, disposera d'équipements de dernière génération pour trier de manière très fine les différents types d'emballages, et les papiers. Sur la chaîne de tri, les emballages seront « scannés » par des machines capables de reconnaître les différentes matières qui, bien séparées, seront plus facilement revalorisées ! Jusqu'à 11 tonnes/heure seront ainsi traitées, contre 3,7 tonnes aujourd'hui.

Chaque geste compte pour la réduction des déchets !

La simplification du tri permet de sensiblement réduire le volume de nos ordures ménagères déposées dans le bac gris. Il est cependant possible d'aller encore plus loin !

Déjà largement utilisé par de nombreux foyers du territoire, le compostage libère les poubelles des déchets organiques, épluchures, fruits, légumes, marc de café, pain rassis…

La meilleure solution consiste également à ne pas produire de déchets en adoptant de bons gestes :

- Limiter les produits jetables ou à usage unique
- Préférer les produits en détail ou en vrac
- Boire l'eau du robinet
- Prendre un panier ou un sac en tissu pour faire ses courses et établir une liste
- Accomoder les restes alimentaires
- Mettre un STOP-PUB et limiter ses impressions papiers
- Réutiliser tout ce qui peut l'être, donner, réparer, vendre

Médoc Estuaire
Communauté de communes

Infos légales :
Direction de la publication :
Didier MAU
Direction de la rédaction :
Séverine LAGRABETTE
Conception et Impression :
Polymédia - Laplante
Dépôt Légal : Juin 2022

PEFC
10-32-3010
Promouvoir la gestion durable de la forêt
pefc-france.org

IMPRIM'VERT

CDC MÉDOC ESTUAIRE
contact@medoc-estuaire.fr
Tél : 05 57 88 08 08
www.cc-medoc-estuaire.fr
26 rue de l'Abbé Frémont 33460 ARSAC

> Accueil téléphonique :
Lundi - Vendredi : 8h30 - 12h et 13h -17h
(16h Vendredi)
> Accueil physique :
Lundi - Vendredi : 8h30 - 12h
Fermé les après-midi